



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



JUN 14 1982

Distr.
GENERALE
S/15205
13 juin 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 12 JUIN 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE
L'ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre exprès de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le communiqué ci-après, publié par l'état-major général des forces armées argentines :

Communiqué No 151 du 12 juin 1982

"L'état-major général communique qu'aujourd'hui, 12 juin 1982, dans la matinée, des forces britanniques ont lancé une attaque terrestre contre les positions argentines dans la zone de Puerto Argentino.

Des combats violents se déroulent à l'heure actuelle dans la zone mentionnée."

Les actions militaires des forces armées argentines décrites ci-dessus ont été menées par le peuple et le Gouvernement argentins dans l'exercice de leur droit de légitime défense prévu à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
(Signé) Arnaldo M. LISTRE